

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 5 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

**Culture et Patrimoine - Relations Internationales - Sports -
Jeunesse - Affaires Scolaires - Petite Enfance - Seniors**

- 1 ÉVOLUTION DE L'OFFRE CULTURELLE - CRÉATION DE TARIFS
- 2 PASS NAVIGO CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
- 3 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SÉNÉGAL
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS
- 4 MÉDIATHÈQUE GEORGES DUHAMEL - DEMANDE DE LABELLISATION PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL
- 5 CÉSSION DES DOCUMENTS RETIRÉS DES COLLECTIONS DES MÉDIATHÈQUES
- 6 MUSÉE DE L'HÔTEL-DIEU - CONVENTION DE PRÊT AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU PETIT PALAIS DE GENÈVE POUR L'EXPOSITION GEORGES TARDIF ARCHITECTE DU PAYSAGE
- 7 MUSÉE DE L'HÔTEL-DIEU - AFFECTATION D'UN DON D'UN DESSIN DE MAXIMILIEN LUCE
- 8 ÉCOLE ROUGE & BLEU - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
- 9 DÉDOUBLEMENT DE CLASSE DE CP ET CE1 EN REP+ 2020-2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL
- 10 SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL 2020
- 11 BOURSE "MANTES + ÉTUDIANTS" - ATTRIBUTION

**Affaires Sociales - Famille - Santé - Handicap - Action
Civique - Emploi - Prévention**

- 12 DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE ET FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
RAPPORT D'UTILISATION 2019
- 13 PÔLE D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE - DEMANDE DE SUBVENTION

- 14 GROUPEMENT HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU VEXIN
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Urbanisme - Travaux - Habitat - Déplacements et Stationnement - Environnement

- 15 RUE PORTE CHANT-À-L'OIE - ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRÉ AH
N° 564
- 16 QUARTIER DU VAL FOURRÉ - CESSIION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ APPARTENANT À
LA VILLE DANS LE CADRE DE L'ORCOD IN
- 17 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE/RUE GUTEMBERG - CESSIION D'UN
TERRAIN AU PROMOTEUR ENP DANS LE CADRE DU PROGRAMME
IMMOBILIER "ILOT SUD"
- 18 IMPASSE DU DOCTEUR BRETONNEAU - APPROBATION D'UN PROTOCOLE
D'ACCORD AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT "BATIGÈRE"
DANS LE CADRE D'UNE RÉSIDENTIALISATION
- 19 TARIFS MUNICIPAUX - CRÉATION DE TARIFS POUR LE PARKING
BRETONNEAU (Z1)
- 20 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS
SEINE & OISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES - 43
BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU (PATINOIRE) ET BOULEVARD
SULLY (CENTRE AQUATIQUE "AQUALUDE")
- 21 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS
SEINE & OISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES
CHÂTEAU D'EAU RUE DES PIQUETTES (COMMUNE DE BUCHELAY)
- 22 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS
SEINE & OISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES -
CHAUFFERIE IMPASSE ÉDOUARD BRANLY
- 23 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS
SEINE & OISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES -
PARCELLES AI N° 309 ET 375 - PLACE DU 8 MAI 1945
- 24 ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION
CŒUR DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DES
YVELINES
- 25 POSTE DE DEVELOPPEUR ET ANIMATEUR DE CENTRE VILLE - DEMANDE
DE SUBVENTION À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- 26 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 - PLAN DE
RELANCE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

- 27 INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE L'AGORA - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
- 28 DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE À DESTINATION DES COMMERCES, BARS-RESTAURANTS, HÔTELS ET ARTISANS DE MANTES-LA-JOLIE - ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS
- 29 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE A MANTES-LA-JOLIE - APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT "MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS POUR UNE ÎLE-DE-FRANCE SOLAIRE"
- 30 BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - INSCRIPTION DU PROJET DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION DU PARKING RÉSIDENTIEL IMPASSE BRETONNEAU
- 31 TRAVAUX DE RESTAURATION, CONFORTATION ET MISE HORS D'EAU DÉFINITIVE DU CHEVET DE LA COLLÉGIALE NOTRE-DAME
- 32 ACCORD-CADRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES BÂTIMENTS
- 33 ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ET MATÉRIELS DU BÂTIMENT- LOT 1 - ACQUISITION DE PRODUITS ET MATÉRIELS DE PLOMBERIE

**Finances - Administration Générale - Sécurité -
Commémorations patriotiques - Commerce - Artisanat -
Tourisme**

- 34 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 35 UTILISATION DE LA PROVISION POUR DÉPENSES IMPRÉVUES
- 36 PROTECTION FONCTIONNELLE - ORDONNATEUR EN FONCTION AU COURS DE L'EXERCICE EXAMINÉ PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
- 37 TABLEAU DES EFFECTIFS
- 38 INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE
- 39 RECOURS AU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE - AUTORISATION
- 40 INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX
FIXATION DES TAUX

- 41 INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX – MAJORATION
- 42 ASSURANCES DE LA VILLE - LOT 2 FLOTTE AUTOMOBILE ET
LOT 3 RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA VILLE
SIGNATURE DES MARCHÉS
- 43 FLOTTE AUTOMOBILE - CESSION D'UN VÉHICULE
- 44 PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE ET DE LA
REPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LE CONTROLE DE LA GESTION
COMMUNALE POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

Ouverture de la Séance à 20 heures 00,

Sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOÎT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Raphaël COGNET

Le Maire : « Alors chers collègues, je vous informe que sur la base. Alors il me faut désigner un secrétaire de séance : Madame KONKI. Sur la base de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande à ce que le Conseil Municipal se tienne à huis-clos au regard de l'actualité relative au COVID19. La majorité absolue des membres présents ou représentés est requise. Y-a-t-il des objections ? Très bien. C'est adopté. Et donc j'ouvre la séance en soumettant à votre approbation le compte rendu du Conseil précédent. Y-a-t-il des demandes de modification ? Aucune. Je considère donc qu'il est adopté et je sollicite l'avis des conseillers sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT. Y-a-t-il des questions ? Très bien.

Alors, j'ai trois informations à vous donner. La première : nous avons déposé sur table le guide des élus. Donc normalement vous en avez un exemplaire par élu. Je vous informe aussi qu'un agent, attaché de conservation du patrimoine, va être mis à disposition de l'INHA une journée par semaine jusqu'au mois de décembre et donc je vous en informe en Conseil Municipal. Troisième chose, sur la délibération n°14, je ne sais pas si le groupe d'opposition a un candidat. Vous avez un candidat. Ok, donc nous voterons sur les deux noms. Très bien. Et bien écoutez, merci chers collègues, il ne me reste plus qu'à commencer à dérouler notre ordre du jour et la délibération n°1. Alors, je précise que ce Conseil Municipal, comme les autres, est filmé et diffusé en direct sur Facebook. Youtube. Donc je vous invite à bien parler dans votre micro si vous voulez prendre la parole parce que nous avons branché le son sur la régie. Alors une fois que ces précautions ont été prises, Madame FORAY-JEAMMOT nous parle de l'évolution de l'offre culturelle, création de tarifs.



**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Du 26 juin au 14 septembre 2020**

N° de décision	Date de signature	Catégorie	Objet
4520	26/06/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis 28 rue de Lorraine à l'association BLUES SUR SEINE. A compter du 21 juin 2020 et pour une durée d'un an non renouvelable.
4521	26/06/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis Pôle Multiservices Paul Bert à l'Association TAMERANTONG. Du 1er janvier au 31 décembre 2021.
4522	26/06/2020	Convention de mise à disposition d'un véhicule	Véhicule de marque Renault Traffic à l'Association TAMERANTONG.
4523	26/06/2020	Délivrance d'un caveau	A compter du 17 juin 2020.
4524	26/06/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 25 novembre 2020.
4525	26/06/2020	Délivrance d'un caveau	A compter du 10 juin 2020.
4526	26/06/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 10 juin 2020.
4527	26/06/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 11 octobre 2020.
4528	26/06/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 8 juin 2020.
4530	02/07/2020	Marchés	Mise en place d'une formation générale dans le cadre du BAFA. Marché avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC). 1ère session du 18 au 25 juillet 2020, 2ème session du 17 au 24 août 2020. Elles réuniront chacune un groupe de 18 jeunes à partir de 17 ans.
4531	08/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis Résidence Autonomie Henri Clérisse 4 rue Henri Clérisse à l'association Club des Albis. Du 1er janvier au 31 décembre 2020.
4532	10/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (6 classes) sis école Jules Verne, 1 rue du Docteur Bretonneau à l'association EIAPIC. Du 6 au 31 juillet 2020.
4533	10/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (6 classes) sis école Jules Verne, 1 rue du Docteur Bretonneau à l'association APCA. Du 6 au 31 juillet 2020.
4534	10/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (2 classes) sis école Jules Verne, 1 rue du Docteur Bretonneau à l'association EVEIL MATINS. Du 27 juillet au 14 août 2020.
4535	10/07/2020	Marchés	Travaux de rénovation de la façade ouest du musée de l'Hôtel Dieu et de réaménagement des espaces scénographiques de la salle du 1er étage. Lot 1 échafaudage, maçonnerie, pierre de taille, sculpture. Avenant n°2 avec la société LANFRY.
4536	16/07/2020	Convention d'occupation privative du domaine public	Installation et exploitation d'un manège permanent situé place Condorcet. Avenant n°2 avec la SAS JPA LOISIRS. Exonération de la redevance mensuelle. A compter du 1er septembre 2019 et pour une durée de 12 mois.
4537	16/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (2 classes) sis école Jules Verne, 1 rue du Docteur Bretonneau à l'association S.S.A.A.D. Du 20 juillet au 14 août 2020.
4538	16/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (2 classes) sis école Jules Verne, 1 rue du Docteur Bretonneau à l'association KJPF. Du 20 juillet au 14 août 2020.
4539	16/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 3 janvier 2019.
4540	16/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 11 avril 2020.
4541	16/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 28 avril 2020.
4542	16/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 20 juin 2021.
4543	16/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 31 janvier 2020.

N° de décision	Date de signature	Catégorie	Objet
4544	22/07/2020	Marchés	Etude pour la définition d'une stratégie d'innovation pour le centre-ville de Mantes-la-Jolie. Avenant n°1 avec le groupement ALGOE SAS/DEDALE/ARTE CHARPENTIER ARCHITECTES.
4545	22/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (6 classes, une cour et des sanitaires) sis école Ferdinand Buisson 2 rue Ferdinand Buisson à l'Association Collectif 12. Du 13 au 31 juillet 2020.
4546	22/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 3 juillet 2020.
4547	22/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 25 juin 2020.
4548	22/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 17 juin 2020.
4549	22/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 18 mai 2020.
4550	22/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 30 août 2020.
4551	22/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 16 novembre 2018.
4552	22/07/2020	Acceptation de dons et de legs.	Cette donation, à titre gratuit, est composée d'une carte postale d'une vue panoramique de la Ville, portant un message au dos.
4553	22/07/2020	Acceptation de dons et de legs.	Cette donation, à titre gratuit, est composée d'une carte postale de l'hôtel du Grand Cerf, ne portant aucune mention au dos.
4554	22/07/2020	Acceptation de dons et de legs.	Cette donation, à titre gratuit est composée de deux cartes postales, ne portant aucune mention au dos. La première est un panoramique de la Ville autour de la Tour Saint Maclou, la seconde représente la Porte aux Frères.
4555	27/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Bail dérogatoire ou de courte durée. Local à usage commercial sis Centre Commercial Mantes 2 allée des Médecins à Madame Houria EL ABBADI. Du 1er août 2020 au 31 juillet 2023.
4556	27/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis 69 rue de Gassicourt à l'association I.P.E.P. A compter du 1er août 2020 et pour une durée d'un an non renouvelable.
4557	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 6 mai 2020.
4558	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 8 juin 2019.
4559	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 18 mars 2018.
4560	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 18 mai 2020.
4561	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 3 février 2021.
4562	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 9 mars 2020.
4563	27/07/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 26 mai 2020.
4564	27/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 9 juillet 2020.
4565	27/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 17 juillet 2020.
4566	27/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 9 juillet 2020.
4567	27/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 6 juillet 2020.
4568	27/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 2 juillet 2020.
4569	27/07/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 16 juillet 2020.
4570	27/07/2020	Délivrance d'une case de columbarium	A compter du 20 juillet 2020.
4571	27/07/2020	Délivrance d'une case de columbarium	A compter du 13 juillet 2020.
4591	28/07/2020	Régie de recettes	Modification de la régie centrale de recettes. N° régie RR1.

N° de décision	Date de signature	Catégorie	Objet
4572	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°7) sis espace multiservices Paul Bert à l'association La Croix Rouge Française. Du 3 septembre 2020 au 20 juin 2021.
4573	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°2 et 5) sis espace multiservices Paul Bert à l'association ASTI du Mantois. Du 30 septembre 2020 au 25 juin 2021.
4574	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°1, 2 et 3) sis espace multiservices Paul Bert à l'association Les Restos du Coeur. Du 28 septembre 2020 au 30 juin 2021.
4575	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°8) sis CVS Aimé Césaire à l'association AROA. Du 21 septembre 2020 au 4 juillet 2021.
4576	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°2, 5, 8 et bureau de permanence 2) sis CVS Aimé Césaire à l'association ACOFORM. Du 1er septembre 2020 au 31 juillet 2021.
4577	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°5) sis CVS Aimé Césaire à l'association AROA. Du 5 octobre 2020 au 28 mai 2021.
4578	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°2, 6, 7, 8 et les bureaux de permanence n°3 et 4) sis CVS Aimé Césaire à l'association APCIA. De la date de notification au 24 juillet 2020.
4579	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°3, 4, 9 et 10) sis CVS Aimé Césaire à l'association ELAPIC. Du 5 octobre 2020 au 28 mai 2021.
4580	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°1 et 2) sis CVS Peintres-Médecins à l'association KJPF. Du 21 septembre 2020 au 4 juillet 2021.
4581	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°1 et 2) sis CVS Peintres-Médecins à l'association ELAPIC. Du 5 octobre 2020 au 28 mai 2021.
4582	29/07/2020	Marchés	Nettoyage et entretien ménager des locaux de la petite enfance de la Ville. Procédure d'appel d'offres ouvert. Marché avec l'entreprise COMPAGNIE PARISIENNE DU NETTOYAGE.
4583	29/07/2020	Marchés	Ateliers d'apprentissage du jeu d'échecs en milieu scolaire pour la Ville. Procédure d'appel d'offres ouvert. Accord-cadre avec la société IDEAL.
4584	29/07/2020	Marchés	Fourniture d'électricité aux points de livraison de la Ville incluant les services associés. Lot n°1 puissance supérieure à 36 kva. Procédure d'appel d'offres ouvert. Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents avec les entreprises EDF et TOTAL DIRECT ENERGIE.
4585	29/07/2020	Marchés	Fourniture d'électricité aux points de livraison de la Ville incluant les services associés. Lot n°2 puissance inférieure ou équivalente à 36 kva. Procédure d'appel d'offre ouvert. Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec les entreprises EDF et TOTAL DIRECT ENERGIE et GREENYELLOW ENERGIE PRO.
4586	29/07/2020	Marchés	Travaux de restauration, confortation et mise hors d'eau définitive de la Collégiale Notre-Dame. Lot n°1 échafaudages et protections. Procédure adaptée. Marché avec l'entreprise MPR.
4587	29/07/2020	Marchés	Travaux de restauration, confortation et mise hors d'eau définitive de la Collégiale Notre-Dame. Lot n°2 maçonnerie et pierre de taille. Procédure adaptée. Marché avec le groupement LANFRY/MPR.

N° de décision	Date de signature	Catégorie	Objet
4588	29/07/2020	Marchés	Travaux de restauration, confortation et mise hors d'eau définitive de la Collégiale Notre-Dame. Lot n°3 sculpture et consolidation de la pierre. Procédure adaptée. Marché avec l'entreprise TOLLIS.
4589	29/07/2020	Marchés	Travaux de restauration, confortation et mise hors d'eau définitive de la Collégiale Notre-Dame. Lot n°4 charpente et menuiserie. Procédure adaptée. Marché avec l'entreprise ASSELIN.
4590	29/07/2020	Marchés	Travaux de rénovation de la façade ouest du musée de l'Hôtel Dieu et réaménagement des espaces scénographiques. Lot n°2 couverture. Avenant n°1 avec la société COUVERTURES DE LOIRE.
4592	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles d'activités n°1, 2 et 3) sis pôle multiservices Paul Bert à l'association TAMERANTONG. Du 5 octobre au 14 décembre 2020.
4593	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°4) sis CVS des Garennes à l'association Les Amis des Loisirs du Mantois. Du 1er septembre 2020 au 2 juillet 2021.
4594	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (bureau de permanence n°2) sis CVS des Garennes à l'association AFMRM. Du 1er septembre 2020 au 15 juin 2021.
4595	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Maison sise 19 avenue de la Division Leclerc à Monsieur Cédric MORET et Madame Elodie BOULEUX. A compter du 21 août 2020 pour une durée d'un an.
4596	29/07/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (bail commercial) sis Centre Commercial Mantes 2, allée des Médecins au profit de la SARL VAL LOUNGE. Du 1er août 2020 au 31 juillet 2029.
4597	14/08/2020	Marchés	Travaux de rénovation de la façade ouest du musée de l'Hôtel Dieu et de réaménagement des espaces scénographiques de la salle du 1er étage. Lot n°1 échafaudage, maçonnerie, pierre de taille, sculpture. Avenant n°3 avec la Société LANFRY.
4598	14/08/2020	Marchés	Travaux de rénovation de la façade ouest du musée de l'Hôtel Dieu et de réaménagement des espaces scénographiques de la salle du 1er étage. Lot n°3 menuiserie charpente, ferronnerie. Avenant n°2 avec la Société LES CHARPENTIERIS DE PARIS.
4599	20/08/2020	Marchés	Mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion des périmètre petite enfance, extra scolaire, scolaire, périscolaire et portail famille. Avenant n°1 avec la Société ARPEGE.
4600	21/08/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 7 juin 2020.
4601	21/08/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 16 août 2020.
4602	21/08/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 4 août 2020.
4603	21/08/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 10 août 2020.

N° de décision	Date de signature	Catégorie	Objet
4604	21/08/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 12 août 2020.
4605	21/08/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 18 juin 2020.
4606	21/08/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 12 juillet 2018.
4607	28/08/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle du 2ème étage) sis centre d'arts Abel-Lauvray à l'Association Sportive Mantaise Gym Volontaire. Du 11 septembre 2020 au 25 juin 2021.
4608	28/08/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°4) sis CVS des Garennes à l'association Collectif des Femmes des Garennes. Avenant n° 3 pour l'ajout d'une date supplémentaire. Le vendredi 28 août 2020.
4609	31/08/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis espace Paul Bert à l'association CENTRE D'ETUDES CHOREGRAPHIQUES du Mantois. A compter du 1er septembre 2020 pour une durée de 10 mois.
4610	01/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°8) sis Espace Paul Bert à l'association M.Y.S.I.C. Du 1er septembre 2020 au 31 juillet 2021.
4611	02/09/2020	Marchés	Animation radiophonique du Centre-Ville. Procédure adaptée. Marché avec l'association MEDIA 78.
4612	02/09/2020	Marchés	Maintenance et assistance du progiciel OPEA WEB avec la société GFI PROGICIELS.
4613	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (bureau de permanence n°1) sis pôle multiservices Paul Bert à l'association BGE YVELINES. Du 2 septembre 2020 au 28 juillet 2021.
4614	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°7) sis pôle multiservices Paul Bert à l'association Luciole de Mantas. Du 9 septembre 2020 au 1er juillet 2021.
4615	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle de quartier) sis pôle multiservices Paul Bert à l'association ASM. Du 7 septembre 2020 au 1er juillet 2021.
4616	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (bureaux de permanence n°1 et 2) sis CVS Aimé Césaire à l'association MODE D'EMPLOI. Du 31 août 2020 au 31 juillet 2021.
4617	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°1 et n°5) sis CVS des Garennes à l'association La Croix Rouge Française. Du 3 septembre 2020 au 30 juin 2021.
4618	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°3) sis CVS des Garennes à l'association ASM. Du 9 septembre 2020 au 30 juin 2021.
4619	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n° 4 et bureaux de permanence n° 2 et 3) sis CVS des Garennes à l'association KJFF. Du 5 octobre 2020 au 4 juin 2021.
4620	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n° 3 et 5 et bureaux de permanence 5 et 6) sis CVS des Garennes à l'association SSAAD. Du 21 septembre 2020 au 4 juillet 2021.
4621	03/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salles n°4 et 5) sis CVS des Garennes à l'association SSAAD. Du 21 septembre 2020 au 4 juillet 2021.
4622	07/09/2020	Exercice du droit de préemption	Préemption dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Fond de commerce appartenant à la SARL LE PRITECTE (SCI BLH) sis 11 bis Place du Marché au Blé.

N° de décision	Date de signature	Catégorie	Objet
4623	08/09/2020	Marchés	Travaux de fonds et de préparation pour des aménagements d'infrastructures et travaux d'enrobés et de surface hors périmètre de la CU. Lot n° 1. Avenant n°5 avec la société AERE 2000.
4624	08/09/2020	Marchés	Travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments. Accord cadre. Lot n° 5 vitresie. Avenant n°1 avec la société VIGNOLA.
4625	08/09/2020	Marchés	Travaux relatifs à la requalification de l'entrée de ville Nord/Est pour la création de terrasses et de belvédère fluvial. Lot n° 3 ouvrages. Avenant n°1 avec la société FTS Bâtiment.
4626	08/09/2020	Marchés	Fourniture et installation de matériel de sonorisation. Procédure adaptée. Marché avec la société S2SOUND.
4627	08/09/2020	Marchés	Coopération décentralisée. Procédure adaptée. Marché avec TADEFRAMS.
4628	08/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle n°3) sis CVS des Garennes à l'association IFEP. Le 12 septembre 2020.
4629	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 26 août 2020.
4630	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 21 août 2020.
4631	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 12 août 2020.
4632	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 14 août 2020.
4632	08/09/2020	Délivrance d'une case de columbarium	A compter du 24 juillet 2020.
4633	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 18 août 2020.
4634	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 15 août 2020.
4635	08/09/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 11 août 2020.
4637	08/09/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 06 juin 2022.
4638	10/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis CVS Les Garennes (salles n°3 et 4) et CVS Aimé Césaire (salles n° 9/10 et 11) à l'association SIGMA F. Du 2 au 16 septembre 2020.
4639	10/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux (salle de danse) sis ateliers Chopin, 1 rue Claude Debussy à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. Du 14 septembre 2020 au 26 juin 2021.
4640	10/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis 35 rue Jean-Baptiste Marchand à l'association MANTES ESPERANCE BANLIEUE. A compter du 25 août 2020 pour une durée d'un an.
4641	14/09/2020	Marchés	Démarche qualité de services. Mission de renouvellement de certification d'activités. Procédure adaptée avec la société APNOR CERTIFICATION (SASU).

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THURT, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Absents:

Monsieur Marc JAMMET, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE CULTURELLE - CRÉATION DE TARIFS

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-1)

Dans le contexte de la rentrée scolaire et de la relance des activités culturelles après la période de confinement liée à l'épidémie de COVID-19, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite étoffer son offre culturelle et proposer de nouveaux services aux artistes professionnels et aux associations du territoire.

➤ Un parcours culturel à destination des partenaires

Le parcours culturel est une proposition à l'adresse des associations et des établissements scolaires. Il est travaillé en transversalité entre les services culturels, et en co-construction avec la structure partenaire afin de proposer une continuité dans le parcours : thématique transversale, objet transitionnel du type carnet de liaison...

Le parcours est composé d'au moins trois (3) cycles, proposés par les services de la Direction de la Culture, parmi lesquels le Centre artistique municipal, les Ateliers Chopin, le service Patrimoine et Tourisme, les archives municipales ou les médiathèques. Chaque service propose au minimum trois (3) séances et au maximum huit (8) séances par cycle. Au terme du parcours, une restitution est effectuée dans les locaux de l'association ou de l'établissement partenaire.

La durée de chaque séance est définie par chaque service. La jauge de chaque séance est de six (6) à quinze (15) personnes. Le tarif proposé est de quarante-cinq (45) euros par séance.

➤ De nouvelles modalités d'accès à la salle de danse du Centre artistique municipal Abel Lauvray

Dans un objectif de soutien à la création et à la vie associative, il est également proposé la création de nouveaux tarifs de location de la salle de danse du centre artistique municipal Abel Lauvray :

- Un forfait de cent-trente (130) euros par mois pour les associations présentes trois (3) fois ou plus par semaine,
- Un forfait de soixante-dix (70) euros par mois pour les associations présentes une (1) à deux (2) fois par semaine,
- Trois (3) euros de l'heure, pour quatre (4) heures minimum, pour les artistes professionnels dans le cadre de répétitions, ou de la préparation d'un projet de diffusion ou d'action culturelle.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles offres et la création des tarifs correspondants dans les modalités exposées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville d'étoffer son offre culturelle et de proposer de nouveaux services aux artistes professionnels et aux associations du territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de fixer la séance d'atelier culturel à quarante-cinq (45) euros de l'heure, uniquement dans le cadre d'un parcours culturel thématique proposé à une structure partenaire comprenant au minimum trois (3) cycles, chaque cycle comprenant entre trois (3) et huit (8) séances,

- de fixer les tarifs de location de la salle de danse du centre artistique municipal Abel Lauvray comme suit :

- Forfait de cent-trente (130) euros par mois pour les associations présentes trois (3) fois ou plus par semaine,
- Forfait de soixante-dix (70) euros par mois pour les associations présentes une (1) à deux (2) fois par semaine,
- Trois (3) euros de l'heure, pour quatre (4) heures minimum, pour les artistes professionnels dans le cadre de répétitions, ou de la préparation d'un projet de diffusion ou d'action culturelle.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125375-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Absent:

Monsieur Thierry GONNOT

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

PASS NAVIGO CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELIV-2020-10-05-2)

Le Pass Navigo offre un accès illimité à l'ensemble du réseau de transport francilien et permet à 1 465 000 personnes de se déplacer quotidiennement en Ile-de-France. Le projet de « Pass Navigo Culture » lancé par la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Ile-de-France consiste à inviter les franciliens à la mobilité culturelle en mettant à disposition des offres promotionnelles dans les structures patrimoniales du territoire.

Ce « Pass Navigo Culture » est aussi élaboré comme un outil favorisant la promotion et la connaissance de ces destinations culturelles parfois méconnues des franciliens et pourtant facilement accessibles. Le Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie, en devenant partenaire et en proposant un tarif préférentiel d'entrée de quatre euros et trente centimes (4,30 euros) aux détenteurs du Pass Navigo, s'inscrirait dans un large réseau d'institutions participant au développement de ce tourisme local et culturel.

Le but du partenariat est d'accroître la visibilité du musée de l'Hôtel-Dieu en le positionnant parmi une offre territoriale, d'augmenter et de diversifier la fréquentation grâce au large plan de communication mis en place par Ile-de-France Mobilités qui comporte : des mailings aux abonnés Navigo, des publications sur les réseaux sociaux des opérateurs de transport tels la SNCF, Transdev, la RATP, un affichage dans les véhicules et gares et des insertions dans la presse parisienne.

Ce partenariat permettrait de bénéficier d'outils de communication et de promotion exceptionnels tout en contribuant à favoriser l'accessibilité du Musée et en renforçant les liens de la Ville avec la Région et le CRT.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le dispositif « Pass Navigo Culture », d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat et d'en fixer un tarif préférentiel, harmonisé sur celui du « Pass Malin ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la Ville de promouvoir et d'accroître la visibilité du Musée de l'Hôtel Dieu,

Considérant la possibilité de réaliser un partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie, la Région Ile-de-France et le Comité Régional du Tourisme et de créer le dispositif « Pass Navigo Culture »,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat encadrant le dispositif « Pass Navigo Culture » entre la Ville de Mantes-la-Jolie, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme et Ile-de-France mobilités, pour une durée d'un (1) an,
- de créer un tarif préférentiel « Pass Navigo Culture » de quatre euros et trente centimes.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125269-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saida AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Absent:

Monsieur Thierry GONNOT

Secrétaire : Madame KONKI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SÉNÉGAL
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-3)

Ville multiculturelle, Mantes-la-Jolie entretient des liens étroits avec l'ensemble des communautés présentes sur son Territoire et notamment la communauté sénégalaise principalement originaire de la région de Matam.

Sensibilisée à la mise en œuvre de projets aux bénéfices des populations locales en réponse à leurs besoins, la Ville de Mantes-la-Jolie a initié un programme de coopération décentralisée pour l'Éducation avec la région de Matam entre 2004 et 2014. Consécutivement à la réforme territoriale du Sénégal, l'engagement de la Ville a été reconduit avec les Départements de Kanel et de Matam, le 27 juin 2015.

Depuis 2016, la Ville de Mantes-la-Jolie travaille avec ses partenaires à la poursuite du programme pour l'Éducation et développe un programme pour le développement économique des Départements.

Parallèlement, les familles originaires de même village se sont regroupées en associations afin d'apporter leur aide pour le développement de leur territoire d'origine.

En ce sens, la Ville souhaite apporter son soutien aux projets de développement portés par les associations en réponse aux besoins exprimés par les populations locales et ce sans restreindre son périmètre d'intervention à la région de la vallée du fleuve Sénégal.

Parmi l'ensemble des dossiers déposés pour l'exercice 2020, huit (8) ont été retenus dans le cadre du programme microprojets.

Il s'agit des associations suivantes :

Association	Projet	Montant de la subvention
Association pour le Développement d'Ourossogui - ADO	Construction d'un nouveau bloc de six (6) boutiques solidaires pour le commerce des jeunes d'Ourossogui	2 000 €
Association Cœur du Fouta	Reboisement et gestion des déchets à Ndouloumadji Dembé	2 000 €
Association Kawral Quiraye	Finalisation de la boutique solidaire de Dondou	2 000 €
Association Thiossane Ngawlaagu - ATN	Construction d'une boulangerie artisanale en voute nubienne à Folel Diaobé	2 000 €
Association Femmes de Tekinguel	Installation d'un moulin à mil électrique pour les femmes de Seno Palel	2 000 €
Association pour le Développement de Sinthiou Bamambé - ADESBA	Projet avicole à Sinthiou Bamambé	2 000 €
Association des Ressortissants de Gabou du Mantois - ARGM	Adduction d'eau pour le périmètre maraîcher du GIE Kawral Gabou	2 000 €
Association Franco-Ivoirienne du Mantois - AKWABA	Équipement du périmètre maraîcher de Facobly pour la pouponnière de Man	2 000 €

Les huit (8) microprojets s'inscrivent dans la continuité des actions mises en œuvre par les populations locales pour le développement de leurs villages et participent à la réalisation du programme de coopération décentralisée avec le Sénégal lequel a la particularité d'associer les associations de ressortissants de la Ville.

Aussi, le soutien apporté aux projets des Associations de migrants répond à la volonté de la Ville de permettre un effet de levier sur le développement de l'économie locale.

En ce sens, et en concertation avec le Département des Yvelines et le GIP YCID, une réflexion est menée pour contribuer au développement social et économique des territoires d'origine.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution des subventions présentées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention de coopération décentralisée signée le 26 mars 2007 entre la Ville et la Région de Matam, au Sénégal,

Considérant les conventions de coopération décentralisée signées le 27 juin 2015 entre la Ville et les Départements de Kanel et de Matam,

Considérant que la Ville soutient les projets de développement des associations de ressortissants originaires du Sénégal,

Considérant les demandes de subvention des associations de ressortissants au titre de l'exercice 2020 pour le programme microprojets,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Par 38 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame
Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
Association pour le Développement d'Ourossogui - ADO	2 000 €
Association Cœur du Fouta	2 000 €
Association Kawral Quiraye	2 000 €
Association Thioussane Ngawlaagu - ATN	2 000 €
Association Femmes de Tekinguel	2 000 €
Association pour le Développement de Sinthiou Bamambé - ADESBA	2 000 €
Association des Ressortissants de Gabou du Mantois - ARGM	2 000 €
Association Franco-Ivoirienne du Mantois - AKWABA	2 000 €

-d'autoriser le Maire à signer les éventuelles conventions nécessaires au versement des participations de la Ville, ainsi que les éventuels avenants et tout document afférent,

- de prendre acte du fait que la dépense totale est inscrite au Budget Primitif 2020.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125317-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSIONS DELIB 3

Le Maire : « Madame HERVE. »

Madame HERVE : « Oui, sur l'implication et l'énergie que mettent tous les habitants, les membres de ces différentes associations, on ne peut que les saluer parce qu'elles sont en lien avec les régions dont sont issus souvent les parents, puisqu'il y a beaucoup de jeunes également, des proches, notamment au Sénégal. Cependant, nous nous interrogeons sur cet aspect de somme, en quelque sorte forfaitaire de 2 000 euros par projet, quel que soit apparemment le projet, ce qui porte quand même la délibération à 16 000 euros pour huit projets. Par rapport aux autres demandes de subventions, aux autres versements de subvention, ça nous paraît quand même assez important. Nous aimerions bien savoir combien de dossiers autres ont été déposés et les critères. Il semble que la transparence ou tout au moins la gestion administrative ne soit pas exempte de toute remarque. On en reparlera vers la fin mais il y a aussi des remarques de la part de la Cour des Comptes. On avait déjà demandé nous, au 22 juin, une plus grande transparence en matière de coopération décentralisée et cette fois-ci peut-être un peu plus institutionnelle puisque c'était l'objet de la délibération mais pour ces raisons, on ne prendra pas part au vote. »

Le Maire : « Merci Madame HERVE. Alors, comment ça se passe en fait ? Les microprojets, par définition, ce sont des petites sommes. Donc, il est possible que la part de la Ville représente une proportion importante de ce projet ou une proportion moindre en fonction du projet global. Nous, nous demandons aux associations qui nous présentent des dossiers de le calibrer sur ces sommes que nous avons prévu de verser. C'est-à-dire qu'en gros, pour faire court si on nous propose un projet à 150 000 euros, il ne rentre pas dans le cadre du microprojet. Donc, ce ne sont que des petits projets, d'où le fait que les sommes sont assez proches les unes des autres. En fait, il s'agit souvent de projets qui sont quasiment équivalents en termes de volume global. Après, sur les associations de village, effectivement c'est elles qui font remonter ces dossiers puisque nous considérons que ce sont elles qui sont à même de nous faire remonter les projets les plus intelligents et les plus utiles. Et ensuite tout ça donne lieu à un contrôle par l'YCID et la Maison des Yvelines qui va vérifier pour le compte de la Ville, ou les élus qui vont sur place que le projet ait bien été mené en temps et en heure et corresponde à leur objet. Donc, on demande, pour chaque projet, un bilan, des photos, des factures et parfois même on nous reproche d'en demander trop. On essaie de trouver un juste équilibre entre la paperasse nécessaire pour justifier une dépense publique et en même temps que ces dossiers ne soient pas bloqués pour des raisons administratives. Donc, tous ces projets donnent lieu à un compte-rendu qui prouve la réalité de l'existence de ce projet qui a été financé. Je mets aux voix cette délibération. »



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAB, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

MÉDIATHÈQUE GEORGES DUHAMEL - DEMANDE DE LABELLISATION PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELIV-2020-10-05-4)

Pour poursuivre son développement touristique et accroître son attractivité, la Ville propose, comme pour le Pavillon Duhamel, une nouvelle candidature au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » de la Région Ile-de-France, pour la médiathèque Georges Duhamel.

Ce label a pour objet de renforcer la protection et la promotion du patrimoine architectural non classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques par l'Etat. La médiathèque Duhamel, par son histoire et son architecture est un bâtiment important de la Ville mais plus largement du territoire, qui mérite d'être labellisé.

Construite en 1963 mais complètement inaugurée en 1971, elle faisait office de modernité pour sa fonctionnalité, ses matériaux et son esthétique modernes. Elle illustre les principes de son bâtisseur, Raymond Lopez, qui est une des figures principales de la reconstruction à Mantes.

L'obtention de ce label permettrait de renforcer le projet de requalification du square Briussel-Bourgeois, de créer un ensemble patrimonial cohérent avec le Pavillon Duhamel labellisé en 2018 et ferait émerger ce bâtiment dans le réseau patrimonial. Le label offrirait une communication renforcée qui contribuerait à l'attractivité touristique de la Ville. Dans le futur, il donnerait droit à des subventions pour des actions de médiation (visites guidées, animations) et pour des travaux de restauration et d'aménagement.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à candidater au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » et à signer une convention avec la Région Ile-de-France.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de préserver et promouvoir son patrimoine,

Considérant son souhait de candidater au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » de la Région Ile-de-France, pour sa médiathèque Georges Duhamel,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à candidater au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » pour la médiathèque Georges Duhamel et à signer en conséquence une convention avec la Région Ile-de-France ainsi que tout document afférent.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125286-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKL, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKL

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

CESSION DES DOCUMENTS RETIRES DES COLLECTIONS DES MÉDIATHÈQUES

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELIV-2020-10-05-5)

Les médiathèques de la Ville de Mantes-la-Jolie sont régulièrement amenées, dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections, à procéder au tri des documents appartenant à la Ville. Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse, les documents au contenu périmé et n'offrant plus aux lecteurs le dernier état de la recherche, les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins et les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents, retirés des collections, doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés. Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et très sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni don à des associations, ni vente aux particuliers, font quant à eux régulièrement l'objet d'une destruction.

Il est donc proposé d'organiser une vente aux particuliers de documents exclus des collections. Cette vente pourra se dérouler sous forme d'un évènement spécifique de type braderie ou d'une vente au fil de l'eau dans les médiathèques. Ces documents présentent un état physique correct mais un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public. Ils n'ont plus de valeur marchande. Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même celui de l'occasion. Par ailleurs, ils seront marqués d'une mention : « retiré des collections des médiathèques ».

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la désaffectation des ouvrages, CD, vinyles, beaux livres, revues ayant fait l'objet d'un désherbage et d'en autoriser la vente aux particuliers.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opération indispensable à la bonne gestion du fonds des médiathèques, appelée désherbage,

Considérant que des documents, suite à cette opération, sont exclus des collections, mais présentent un état physique correct,

Considérant qu'ils n'ont plus de valeur marchande car leur usage en médiathèque a modifié leur aspect et que la mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf, ni même celui de l'occasion,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- d'autoriser le Maire à procéder à la désaffectation des ouvrages, CD, vinyles, beaux livres, revues, désherbés et retirés des collections,
- d'autoriser la vente d'ouvrages désaffectés et invendus à des particuliers,
- de fixer un prix pour les livres, CD, vinyles, beaux livres et revues retirés des collections et désaffectés compris entre un (1) et trois (3) euros,
- d'encaisser les recettes par l'intermédiaire des régies de recettes de la médiathèque.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125367-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFE, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aïssata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMAN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Absent:

Madame Atika MORILLON

Secrétaire : Madame KONKI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

MUSÉE DE L'HÔTEL-DIEU - CONVENTION DE PRÊT AVEC L'ASSOCIATION
DES AMIS DU PETIT PALAIS DE GENÈVE POUR L'EXPOSITION GEORGES
TARDIF ARCHITECTE DU PAYSAGE

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-6)

Dans le cadre de l'exposition « Georges Tardif, architecte du paysage » qui se déroulera au musée de l'Hôtel-Dieu du 28 juin 2021 au 17 janvier 2022, plusieurs prêts d'œuvres ont été demandés à d'autres institutions muséales comme le musée du Petit Palais de Genève, représenté par l'Association des Amis du Petit Palais de Genève.

Architecte, peintre et surtout aquarelliste, Tardif fut un des proches amis de Maximilien Luce. Bien qu'il s'accomplît uniquement dans une carrière professionnelle d'architecte, il gravita autour de nombreux cercles artistiques et dessina des paysages architecturés ou plus naturels toute sa vie. Aucune exposition rétrospective n'a été consacrée à l'artiste depuis 1990 bien qu'il ait figuré dans des expositions collectives dans divers musées (au Japon, à Sceaux, au musée d'Orsay, à Pontoise et à Mantes-la-Jolie).

Réunissant cent quarante (140) œuvres, en deux (2) temps, dont la majeure partie provient de la collection privée des descendants de Tardif, l'exposition explorera de façon monographique les trois (3) grandes phases chronologiques de sa carrière : sa formation d'architecte, ses représentations de Paris et de la banlieue, son installation en Seine-et-Marne.

Le cœur de l'exposition sera la période parisienne. L'accent mis sur cette section constitue une occasion exceptionnelle d'aborder la période montmartroise de Maximilien Luce que Tardif rencontra en 1883 et avec qui il peignit beaucoup à la fin des années 1880-1890. Trois (3) huiles sur toiles de Luce du musée du Petit Palais, intitulées *Paris, vue de Montmartre* et datée de 1887 (Inv.16), *La construction du Sacré Cœur*, 1900 (inv.4090) et *Rue des Abbesses, l'épicerie*, 1896 (Inv.9405) sont des œuvres majeures de cette période. Leur présence dans l'exposition créerait un dialogue inédit avec les œuvres de Tardif et enrichirait notre connaissance sur celles de Luce.

Le musée du Petit Palais nous renouvelle sa confiance en prêtant une fois de plus ses tableaux. Les prêts des œuvres sont soumis à certaines conditions : la souscription de l'assurance du prêteur, le recours au transporteur du prêteur et potentiellement la restauration légère de certaines œuvres afin que celles-ci puissent voyager. Ces frais seront à la charge du musée de l'Hôtel-Dieu. La convention de prêt à signer garantit le bon déroulé du prêt et permet d'engager les procédures financières.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de prêt avec l'Association des Amis du Petit Palais de Genève pour le prêt de trois (3) œuvres de l'artiste.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, acceptant l'appellation « Musée de France » pour le musée de l'Hôtel-Dieu,

Considérant les conditions de prêts de l'Association des Amis du Petit Palais de Genève et la possibilité de conventionner avec la Ville de Mantes-la-Jolie,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prêt entre la Ville et l'Association des Amis du Petit Palais de Genève portant sur les trois œuvres suivantes de Maximilien Luce : Paris, vue de Montmartre, La construction du Sacré Cœur, Rue des Abbesses, l'épicerie.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125248-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire
Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAPP, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOI, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saida AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aïssata DIAW, Monsieur Aïssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMAN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

MUSÉE DE L'HÔTEL-DIEU - AFFECTATION D'UN DON D'UN DESSIN DE
MAXIMILIEN LUCE

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-7)

Dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections, notamment des œuvres graphiques de Maximilien Luce, le Musée de l'Hôtel-Dieu entretient des contacts réguliers avec certains collectionneurs privés. Madame Martine Hanotelle, fidèle prêteuse et soutien du Musée, fait le don à la Ville de Mantes-la-Jolie, d'un dessin à l'encre et au crayon réalisé par Maximilien Luce et intitulé *Une rue à Mantes*.

Luce s'installa à Rolleboise en 1917 et arpenta jusqu'à sa mort les Bords de Seine et les communes du mantois. Il représente la Ville depuis les îles ou les collines de Limay et s'intéressa principalement à la Collégiale. Ce petit dessin représente une rue non identifiée de Mantes-la-Jolie, probablement croquée à l'entrée de la Ville. On y aperçoit une rue bordée d'une palissade, d'arbres et de trois (3) maisons. Les collines visibles à l'arrière-plan sont typiques de la topographie locale et restituent un cadre naturel. Ce dessin témoigne du passé de Mantes-la-Jolie, qui avait encore l'aspect d'un village avant l'intense urbanisation survenue après la Seconde Guerre mondiale.

L'acquisition de représentations d'œuvres de Luce et notamment du Mantois, fait partie des axes de développement du Musée. La commission d'acquisition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a donc émis un avis favorable pour l'acquisition de ce dessin.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à accepter ce don et à affecter l'œuvre aux collections du Musée de l'Hôtel-Dieu.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,

Considérant le souhait de la Ville d'accepter ce don et de l'affecter au Musée de l'Hôtel-Dieu,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à accepter le don du dessin Une rue à Mantes de Maximilien Luce et de l'affecter à la collection du Musée de l'Hôtel-Dieu.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125265-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEPEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADL, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

ÉCOLE ROUGE & BLEU - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-8)

En cohérence avec les orientations de sa politique publique et à travers ses multiples programmes éducatifs et sportifs, la Ville de Mantes-la-Jolie, labellisée « Cité Educative », encourage le sport comme un levier d'éducation qui peut aider et guider la jeunesse vers la réussite.

L'école Rouge & Bleu, créée par la Fondation Paris Saint-Germain, répond à ces objectifs en déclinant un programme innovant « après-école », qui combine activités sportives, éducatives et culturelles pour aider les enfants à bien grandir avant l'entrée en collège.

Elle utilise le sport comme levier d'apprentissage des fondamentaux : lire, écrire et savoir compter et de sujets riches d'enseignements complémentaires tels que l'environnement, la culture, la nutrition et le handicap.

L'école, implantée depuis le mois d'avril 2017 au cœur du quartier du Val Fourré, accueille pendant le temps périscolaire, des élèves de sept (7) à onze (11) ans, issus de classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 du Val Fourré.

Pendant une année scolaire, chaque enfant, accueilli deux (2) fois par semaine après la classe, acquiert des notions de savoir-être et vivre ensemble, et des valeurs de respect et d'esprit d'équipe en alternant des programmes pédagogiques, intégrant également le digital grâce à l'équipement numérique de l'école Rouge & Bleu, et des programmes sportifs.

En dehors du temps périscolaire, l'école prolonge et étend son action aux autres enfants du territoire pendant le temps extrascolaire le mercredi après-midi.

Ainsi, ce dispositif doit répondre aux objectifs de réussite éducative des jeunes du quartier du Val Fourré, mais également des autres quartiers, en prévenant le décrochage scolaire.

Après une année et demi de fonctionnement, son activité présente un bilan positif et partagé par les enfants eux-mêmes, leurs familles et tous les acteurs de l'Éducation Nationale et des services municipaux impliqués dans ce dispositif.

Outre les multisports pratiqués, les parcours de motricité et de dodgeball pour l'extérieur, les enfants se sont initiés, pour les activités d'intérieur, aux jeux de cohésion et d'autonomie, aux jeux de société, au numérique, à la sécurité routière, à l'alimentation et hygiène, à la découverte géographique et langagière du monde.

En cela et parce qu'il s'inscrit bien dans la continuité éducative, le bilan de l'école Rouge & Bleu entre en parfaite cohérence avec l'enjeu du programme « Cité Educative ». Son action contribue à être un des leviers de mobilisation pour mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement de la collectivité et de l'Éducation Nationale, le dynamisme et l'investissement des professionnels qui y travaillent.

Dans le contexte sanitaire actuel lié à la circulation du virus Covid-19, il est précisé que l'école Rouge & Bleu adapte ses programmes en conséquence, dans le respect des protocoles sanitaires qui encadrent l'accueil des mineurs.

Pour rappel et pour permettre à l'école Rouge & Bleu de dérouler son programme d'actions, la Fondation Paris Saint-Germain et la Ville s'engagent à prendre respectivement en charge :

- pour la Fondation :
 - l'encadrement des enfants par des éducateurs spécialisés,
 - le goûter des enfants,
 - les fournitures pédagogiques, numériques et sportives,
 - l'entretien courant, les réparations et les consommations de fluides (eau, électricité...) de la salle de classe et ses annexes composant l'espace modulaire,
 - la consommation électrique des terrains sportifs (terrain synthétique et city stade), au prorata de leur utilisation par l'école Rouge & Bleu.

- pour la Ville :
 - l'entretien des terrains sportifs (synthétique et city stade),
 - la consommation électrique des terrains sportifs au prorata de leur utilisation par d'autres utilisateurs autorisés.

Afin d'encadrer juridiquement et matériellement ces objectifs et définir les modalités d'occupation de la Fondation Paris Saint-Germain au cœur d'une structure municipale, la Ville souhaite établir une nouvelle convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un (1) an, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, avec ladite Fondation.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Fondation, ainsi que ses éventuels avenants.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017 portant la création de l'école Rouge & Bleu au cœur du quartier du Val Fourré,

Vu l'ouverture de l'école Rouge & Bleu le 9 avril 2018, déroulant le dispositif innovant « après-école » de la Fondation Paris Saint-Germain, favorisant la réussite et la continuité éducative des enfants avant l'entrée en collège,

Considérant la volonté de la Ville et de la Fondation d'encadrer juridiquement et matériellement ces objectifs pour une nouvelle année scolaire,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et la Fondation Paris Saint-Germain pour permettre à l'école Rouge & Bleu de décliner son programme, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, ainsi que ses éventuels avenants et tous les documents nécessaires à son exécution.

PUBLIE, le 05/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125347-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Ère LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

**DÉDOUBLEMENT DE CLASSE DE CP ET CE1 EN REP+ 2020-2021 - DEMANDE
DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL**

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-9)

La politique nationale en faveur des élèves en éducation prioritaire a donné lieu au dispositif de dédoublement des classes de CP en REP+ en septembre 2017 puis a été étendu aux élèves de CE1 en septembre 2018.

Ces dédoublements de classes, prioritairement pédagogiques, peuvent s'accompagner quand c'est possible de dédoublements physiques.

Depuis la mise en place de ce dispositif des dédoublements physiques ont été réalisés dans les treize (13) écoles concernées.

Pour l'année 2020/2021 et au regard de l'équilibre des effectifs, il a été nécessaire d'effectuer de nouveaux aménagements dans neuf (9) de ces écoles pour assurer les dédoublements adaptés.

Ces aménagements nécessitant des mobiliers supplémentaires, la Ville a fait l'acquisition de nouveaux mobiliers scolaires pour les écoles Madame-de-Sévigne, Jules-Verne, Claude-Monet, Gabrielle-Colette, Ferdinand-Buisson, Louis-Lachenal, Jean-Mermoz, Henri-Matisse, Jacques-Cousteau.

La circulaire du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales n° NORB2000342C du 14 janvier 2020 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2020, prévoit d'accompagner financièrement la mise en place de cette réforme par les communes.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de signer tout document afférent.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales n° NORB2000342C du 14 janvier 2020 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) exercice 2020,

Considérant le dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 mis en place dans les treize (13) écoles élémentaires de la Ville situées en REP+,

Considérant le besoin d'acquisition de mobilier pour continuer ces dédoublements de classes,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à solliciter une demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au regard du dédoublement de classes de CP et CE1 en REP+, et de signer tout document afférent.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125314-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFFU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Aïssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN
DÉPARTEMENTAL 2020**

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2020-10-05-10)

Depuis plusieurs années, la Ville de Mantes-la-Jolie organise des actions de sensibilisation en direction des jeunes dans le cadre de la prévention des accidents de la route. Ces actions visent à inciter les jeunes conducteurs, futurs conducteurs et les autres usagers de la route à modifier leurs comportements pour faire de la route un espace plus sûr.

Dans ce cadre, une journée de sensibilisation était prévue en mai 2020. En raison de la crise sanitaire, la journée a été annulée et reportée sous forme de mini-stages de prévention « sécurité routière » durant les vacances estivales, intégrés à l'été éducatif.

C'est par le biais du vélo que le projet a pu se mettre en place et a su retenir l'attention des jeunes de treize (13) à dix-sept (17) ans, tout en respectant les mesures de distanciation.

Ces actions correspondent au Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines une subvention de mille deux cent cinquante (1 250) euros pour le financement de cette action.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR),

Considérant l'implication de la Ville de Mantes-la-Jolie dans des actions de sensibilisation sur les questions de sécurité routière en direction des Mantais,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de solliciter auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines une subvention à hauteur de mille deux cent cinquante (1 250) euros, et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette demande.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125228-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 5 octobre 2020

L'An deux mille vingt le 05 octobre à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 septembre 2020, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUBT, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissafa DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

Absents excusés:

Madame Véronique TSHIMANGA, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE, Madame Louise MELOTTO, pouvoir à Monsieur Benjamin VIALAY

Secrétaire : Madame KONKI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

BOURSE "MANTES + ÉTUDIANTS" - ATTRIBUTION

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELIV-2020-10-05-11)

La bourse "Mantes + Etudiants" vise, depuis sa création en 2007, à faciliter la poursuite des études des jeunes Mantais.

Le dispositif a évolué au fil des ans :

- Les montants ont été révisés selon les besoins et les années d'études
- Au niveau des critères d'attribution, les apprentis ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires possibles.
- Dans une logique de valorisation des parcours et d'ouverture du champ des possibles, une démarche de partage d'expériences entre les bénéficiaires de la bourse et des collégiens (« Choisis ton futur ») a été lancée afin de faciliter les choix d'orientations.

C'est sur ces bases qu'il est proposé la reconduction de ce dispositif pour l'année scolaire en cours et les suivantes. Les montants de la bourse restent identiques à ceux attribués les années précédentes et sont détaillés comme suit :

CURSUS	Montant annuel de la bourse « Ville »
Filière générale et professionnelle Terminale uniquement	<u>Montant par an :</u> 100 €
Bourse au mérite (toute mention confondue)	Majoration de 100€
Apprentis	100 €
Post-BAC à BAC+3 Classe Prépa BTS DUT IFSI Licence 1 à 3 Fac de médecine jusqu'à la 3 ^{ème} année INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education)	<u>Montant par an :</u> Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon (inclus) : 200€ Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} échelon (inclus) : 250€ Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon (inclus) : 300€
BAC + 4 et plus Master Grandes écoles Fac de médecine à partir de la 4 ^{ème} année	<u>Montant par an :</u> Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon (inclus) : 400€ Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} échelon (inclus) : 600€ Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon (inclus) : 700€
Apprentis/Alternants post-BAC	250€

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif au dispositif de la bourse « Mantes + Etudiants ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Conseil Municipal du 8 octobre 2007 approuvant le lancement du dispositif « Mantes + Etudiants »,

Vu le Conseil Municipal du 18 décembre 2017 autorisant les nouvelles modalités d'attribution,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre l'aide financière s'ajoutant aux aides financières nationales et ainsi encourager la poursuite d'études des jeunes Mantais ainsi que leur engagement auprès de collégiens par le biais de témoignages autour des cursus scolaires,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif au dispositif de bourse « Mantes + Etudiants » pour l'année scolaire 2020/2021 ainsi que pour les années suivantes, dans la limite du vote du budget.

PUBLIE, le 06/10/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20201005-lmc125221-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 octobre 2020

Le Maire

Raphaël COGNET



DISCUSSIONS DELIB 11

Le Maire : « Merci Monsieur YAMFU. Mantes + Etudiants est un dispositif qui fonctionne très bien. Nous essayons de l'améliorer année après année. Je suis heureux qu'on puisse faire rentrer maintenant les apprentis dans le cadre de cette bourse. Je pense que c'est important aussi qu'on puisse le faire et j'espère qu'il y aura beaucoup de bénéficiaires l'an prochain puisque pour un certain nombre de familles, le fait de faire des études, c'est un gros poids financier donc, si on peut les aider, c'est quand même complètement cohérent avec nos orientations en matière d'éducation. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur GONNOT. »

Monsieur GONNOT : « Oui, je remarque que la différence entre les apprentis qui sont souvent issus des classes populaires et les gens qui sont en médecine qui le sont plus rarement, même extrêmement rarement, sont fortement différentes. Et on aurait aimé, en tous les cas, plus d'égalité, y compris sur ce terrain-là. »

Le Maire : « Merci Monsieur GONNOT. En vérité, ce n'est pas de discriminer un apprenti mais on vient de les faire rentrer dans le dispositif et normalement ils sont rémunérés, les apprentis. Donc, faiblement, certes, mais normalement, ils ont quand même un complément, enfin, pas un complément de revenu, mais un salaire que n'ont pas les étudiants en médecine, en tout cas en premières années, si vous voulez comparer ces deux-là. Mais si l'on doit faire évoluer cela dans les prochaines années, on le fera. En tout cas, la bonne idée, c'est que maintenant les apprentis sont éligibles. Je mets aux voix cette délibération. »

